



A.T. DU CANTAL
Association

Siège social : 2, Rue du Président Delzons
B.P 632
15 000 AURILLAC

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2025

Cabinet : CABINET ESCURA & ASSOCIES

Siège social : 4 Rue du Viaduc, 15000 AURILLAC

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de LYON-RIOM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'A.T du Cantal

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.T du Cantal relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, le 16 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

SAS ESCURA & ASSOCIES



Anne BRECHARD

Directrice générale

Commissaire aux comptes associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 166	31 166	7 000	8 277
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	219 987	205 577	14 411	24 671
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	226 613	131 721	94 892	95 728
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	584		584	567
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 650		2 650	2 650
	TOTAL (II)	488 000	368 463	119 537	131 893
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	3 002		3 002	9 451
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	20 188	638	19 550	13 589
	Charges constatées d'avance	19 286		19 286	10 915
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	762 686		762 686	682 007
	TOTAL (III)	805 163	638	804 525	715 961
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 293 163	369 102	924 061	847 854
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				2 650	2 650
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	4 000	4 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	370 715	337 925
	Réserves pour projet de l'entité	370 715	337 925
	dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Autres		
	Report à nouveau	45 159	47 466
	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	23 952	(7 637)
FONDS PROPRES	Excédent ou déficit de l'exercice	30 498	62 073
	dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Total des fonds propres (situation nette)	474 324	443 826
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	64 942	65 715
	Provisions réglementées	64 942	65 715
	Total des autres fonds propres	64 942	65 715
	Total des fonds propres	539 266	509 541
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	18 514	13 000
	Fonds dédiés sur concours publics		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés	18 514	13 000
Provisions	Provisions pour risques	145 174	131 473
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	145 174	131 473
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 991	21 253
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	184 764	166 796
	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	586	586
	Autres dettes		
DETTE (1)	Produits constatés d'avance (1)	4 900	4 900
	Total des dettes	221 108	193 840
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		924 061	847 854
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		30 498,04	62 072,88
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		221 108	193 840
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	151	41 015
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 665 862	1 576 425
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	8 141	27 185
	Utilisations des fonds dédiés	13 000	28 618
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3 756	233
	Total des produits d'exploitation	1 690 911	1 673 476
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	315 250	322 942
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	82 610	79 848
	Salaires	900 553	891 562
	Cotisations sociales	286 905	272 556
	Dotation aux amortissements et dépréciations	39 135	35 294
	Dotation aux provisions	13 701	7 198
	Reports en fonds dédiés	18 514	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	8 668	241
	Total des charges d'exploitation	1 665 337	1 609 641
	RESULTAT D'EXPLOITATION	25 574	63 835

CABINET ESCURA et ASSOCIES
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 574	63 835
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	17	16
	Autres intérêts et produits assimilés	4 868	5 105
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 885	5 121
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 885	5 121
RESULTAT COURANT avant impôts		30 459	68 956
Produits exceptionnels		4 907	4 425
Charges exceptionnelles		4 133	10 668
RESULTAT EXCEPTIONNEL		774	(6 243)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		735	641
TOTAL DES PRODUITS		1 700 703	1 683 023
TOTAL DES CHARGES		1 670 205	1 620 950
EXCEDENT ou DEFICIT		30 498	62 073
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

CABINET ESCURA et ASSOCIES

Commissariat aux Comptes

4 Rue du Viaduc

15000 AURILLAC

Présentation de l'entité

Objet social de l'association

1. A titre principal :

- d'assurer, dans le cadre d'un mandat donné par le Juge d'instance, la protection des personnes présentant une déficience mentale ou physique des personnes de nature à empêcher l'expression de leur volonté ;
- de leur procurer l'aide matérielle et morale qui leur est nécessaire ;
- d'assumer les fonctions tutélaires des personnes désignées ci-dessus, notamment en application des dispositions de l'article 425 du code civil.
- D'exercer la charge du mandat de protection future, sous seing privé ou notarié.

2. A titre accessoire

- D'exercer toutes mesures d'accompagnement social que l'état, les collectivités territoriales ou des personnes physiques ou morales de droit privé ou public voudront bien lui confier
- De créer, d'organiser ou de gérer des services au profit des usagers.
- De développer l'accueil, le soutien auprès des familles et des tuteurs familiaux, ainsi qu'une information sur les métiers de la tutelle à l'égard de tout organisme qui en ferait la demande.

Nature et périmètre des activités

- MASP Gestion des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
- MJPM Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
- ISTF Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- VIE ASSOCIATIVE

A noter, depuis le 1er Janvier 2025, l'association n'exerce plus dans le cadre de ces activités, l'activité de gestion des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP).

GABINET ESCURA & ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes :

- du Plan Comptable général,
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007,
- de l'arrêté du 29 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- des dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06
- des dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces cinq derniers textes n'ont été appliqués que pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que pour le siège de l'association.

Le bilan de l'exercice présente un total de **657 092,61 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 700 703 euros** et un total **charges de 1 670 205 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 30 498 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

CABINET ESCURA & ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration **Association Tutélaire du Cantal AT 15** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES SUR L'EXERCE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice 2025.

Règles et Méthodes Comptables

PRINCIPALES METHODES COMPTALES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CABINET ESCOFFIER ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Règles et Méthodes Comptables

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à **141 486 euros**.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants pour l'année 2023 :

Taux d'actualisation : 3.5 %

Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis

Convention collective : Médico-sociaux (UNISS)

Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)

63 ans pour la catégorie : Cadres

63 ans pour la catégorie : Non Cadres

- Progression de salaires

2% Constant pour la catégorie : Cadres

2% Constant pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de rotation

Très faible pour la catégorie : Cadres

0 % pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de charges sociales patronales

46.75 % pour la catégorie : Cadres

46.75 % pour la catégorie : Non Cadres

CABINET ESCURA & ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Note N°1 : Modernisation des états financiers (ANC N°2022-06)

Le règlement N°2022-06 en date du 4 Novembre 2022 modifie le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes.

La mise en application de cette présentation est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces modifications de présentation sont de plusieurs ordres :

- i) Nouvelle définition du résultat exceptionnel afin de limiter ce résultat aux événements majeurs inhabituels
- ii) Suppression de l'utilisation des comptes de transfert de charges

Les états financiers tiennent donc compte de cette application.

Vous trouverez ci-dessous, les reclassements effectués avec le nouveau format de présentation des états financiers :

Ancienne Nomenclature	Nouvelle Nomenclature	Libellé	Montant de l'exercice
19200000	19220000	Fonds dédiés	18 513,75
78920000	78922000	Utilisation fons dédiés d'exploitation	13 000
79164170	64179000	Avantages en nature	3 137,60
79164800	64879000	Remboursement dépenses formation	18 463,50

CABINET ESCOFFIER ASSOCIÉS
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/20
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions/Virt p.à p.	Diminutions Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	34 459		3 707		38 166
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 459		3 707		38 166
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement	219 987				219 987
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	40 971				40 971
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	169 840		23 055	7 253	185 642
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		430 799		23 055	7 253	446 601
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES		CABINET ESCURA et ASSOCIES Commissariat aux Comptes 4 Rue du Viaduc 15000 AURILLAC				
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	567		17		584
	Prêts et autres immobilisations financières	2 650				2 650
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 217		17		3 234
TOTAL		468 474		26 779	7 253	488 000

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			26 182	4 984		31 166
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			26 182	4 984		31 166
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			195 316	10 260		205 577
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			10 883	3 590		14 473
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			104 200	20 301	7 253	117 248
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			310 400	34 151	7 253	337 297
TOTAL				336 582	39 135	7 253	368 463

CABINET ESCOURA & ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	30 736		4 907	25 829
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Réserves des plus-values nette d'actif	34 980	4 133		39 113
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	65 715	4 133	4 907	64 942
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	127 785	13 701		141 486
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Autres	3 688			3 688
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	131 473	13 701		145 174
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	8 779		8 141	638
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	8 779		8 141	638
	TOTAL GENERAL	205 967	17 834	13 048	210 753
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		13 701 4 133	8 141 4 907	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 650	2 650	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	20 188	20 188	
	Charges constatées d'avance	19 286	19 286	
TOTAL DES CREANCES		42 124	42 124	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

GABRIEL ESCOFFIER ASSOCIÉS
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	3 867	3 867		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	26 991	26 991		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	77 139	77 139		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	102 900	102 900		
	Impôts sur les bénéfices	735	735		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 990	3 990		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	586	586		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	4 900	4 900		
TOTAL DES DETTES		221 108	221 108		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise	4 000							4 000
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	337 925	32 790						370 715
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôl.	337 925	32 790						370 715
Autres réserves								
Report à nouveau	47 466	(2 306)						45 159
Report à nouveau des act. sociales et médico-sociales sous gestion contrôl.	(7 637)	31 589						23 952
Excédent ou déficit de l'exercice	62 073	(62 073)		30 498				30 498
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôl.								
Situation nette	443 826			30 498				474 324
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	65 715			4 133		4 907		64 942
TOTAL	509 541			34 631		4 907		539 266

CABINET ESCURA et ASSOCIES

Commissariat aux Comptes

4 Rue du Viaduc

15000 AURILLAC

Contributions financières des autorités de tarification

Contributions financières des autorités de tarification	Fds dédié clôt. N-1	Reports	Utilisations Mt global dt rbst	Transferts	Fonds dédiés clôt. Mt global ' dt pjts ss
COLLOQUE 20 ANS AT 15	3 000		3 000		
HONORAIRES EVALUATION EXTERNE	10 000		10 000		
FORFAITS ALTERNANCE		18 514			18 514 18 514
Totalisation	13 000	18 514	13 000		18 514 18 514

GABRIEL ESCURA & ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	5 822		5 822	
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	5 822		5 822	
Quotes-parts virées au compte de résultat	5 822		5 822	

Aucune subvention d'investissement n'a été octroyée à l'association au cours de l'exercice.

GABINET ESCOURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total	MASP	MJPM	ISTF	VIE ASSOCIATI		
Résultat comptable (a)	30 498		28 377	2 428	(307)		
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ 23 840 + - -	+ - - -	+ 23 840 + - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -
Résultat économique (c = a + b)	54 338		52 216	2 428	(307)		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ 26 464 + - -	+ - - -	+ 26 464 + - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ - - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -	+ - - -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	80 801		78 680	2 428	(307)		

CABINET ESCURA et ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		128 911
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 865
Fournisseurs - Factures non parvenus	10 865	
Dettes fiscales et sociales		118 045
Dettes provisionnées pour congés à payer	76 096	
Personnel - Autres charges à payer	976	
Charges sociales sur congés à payer	29 525	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	11 448	

GABINET ESCOURA & ASSOCIÉS
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		13 753
Autres créances		13 753
Produits à recevoir	13 753	

GABINET ESCURA & ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			19 286
CHARGES CONSTATEES AVANCE		19 286	
CABINET ESCURA & ASSOCIES Commissariat aux Comptes 4 Rue du Viaduc 15000 AURILLAC			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			19 286

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			4 900
PRODUITS CONSTATÉS AVANCE		4 900	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			4 900

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		4 907
Reprise provisions exceptionnelles		4 907
Reprises sur prov régl pour re	4 907	
Total des charges exceptionnelles		4 133
Dotations exceptionnelles aux amortissements et pr		4 133
Dotat. prov réglem.réserves +values nettes actif c	4 133	
Résultat exceptionnel		774

CABINET ESCOURA ASSOCIÉS
 Commissariat aux Comptes
 4 Rue du Viaduc
 15000 AURILLAC

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	ESCURA ET ASSOCIES							
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 883	4 764	80,97	80,97				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	1 148	1 120	19,04	19,03				
Total	6 031	5 884	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						
--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

CABINET ESCURA ET ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		25
	Cadres et ingénieurs		4
	Autres catégories		
	TOTAL		29

L'effectif moyen de l'association est de 29 salariés (4 cadres et 25 employés).

CABINET ESCOFFIER ASSOCIES
Commissariat aux Comptes
4 Rue du Viaduc
15000 AURILLAC